



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

Date de transmission de la convocation 20 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept du mois novembre le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 ^{er} adjointe		X	
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjointe	X		
ENEAULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjointe	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint Maire délégué Brunelles	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale	X		
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale		X	

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.
Hervé DREUX a été nommé secrétaire de séance.

CONSTRUCTION MARPA - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE N°1 (délibération n° 1-27/11/2025)

Edwige VEDIE présente la proposition de délibération financière suivante :

L'emprunt contracté au CREDIT AGRICOLE en 2010, d'une durée de 30 ans, pour la construction de la MARPA est indexé sur le taux du livret A. Suite à la baisse du taux du livret A, le taux d'intérêt d'emprunt est passé de 3.53% à 2.83%. Ainsi, pour une échéance trimestrielle identique, 15 167.12 euros, la répartition du capital (article 1641) et des intérêts (article 66111) est modifiée.

La prévision budgétaire ne correspondant plus, il est nécessaire de modifier les crédits du budget primitif 2025 comme suit :

	Imputation budgétaire			Fonctionnement		Investissement	
	Motif	chapitre	Compte	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Passerelle financière entre les deux sections	Intérêts réglés à l'échéance	66	66111	- 2 000,00 €			
	Virement à la section d'investissement	023	23	2 000,00 €			
	Virement à la section de fonctionnement	021	21				2 000,00 €
	Capital des emprunts	16	1641			2 000,00 €	
			TOTAL	- €	- €	2 000,00 €	2 000,00 €

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres présents **ADOPTE** les modifications financières du budget primitif « CONSTRUCTION MARPA » proposées.

Le secrétaire, Hervé DREUX.

Le Maire, Stéphane COURPOTIN.

MAIRIE D'ARCISSES
28400
LE MARS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 4/12/2025
et de la publication le 5/12/2025
Fait à ARCISSES, le 6/12/2025

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

MAIRIE D'ARCISSES
28400
LE MARS